



AGIR ENSEMBLE

Journal d'information édité par
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

N° CPPAP 1126S05878
Mars 2026 — N°99

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



- Infos en temps réel : Restez informé-e des dernières actus de l'UD 41 et de la CGT.
- Outils & documents : Accédez en un clic aux documents utiles, aux tracts, à vos droits, à l'espace privé et aux contacts.
- Agenda & actions : Suivez les événements, formations et mobilisations ; recevez des alertes, et syndiquez-vous facilement!



ou sur www.cgtud41.fr

DÉCOUVREZ VOTRE NOUVELLE APP MOBILE

Téléchargez l'app « CGT UD 41 » et gardez votre syndicat à portée de main : suivez en direct les actualités, contactez-nous, découvrez tous les collectifs et bien plus.



SCANNEZ LE CODE

Rejoignez-nous dès maintenant et ne manquez plus aucune information essentielle

N'oubliez pas d'activer les notifications

Pour contrer l'extrême droite,
organisons-nous et
luttons pour la satisfaction
des revendications sociales !



EDITO

Les partis d'extrême droite aiment aujourd'hui se présenter comme les nouveaux défenseurs des salarié-es. Dans leurs discours, ils prétendent parler au nom des travailleur-ses « oublié-es », dénoncent la mondialisation et accusent les élites économiques de trahir le pays. Mais lorsqu'on regarde leurs programmes et leurs votes, le vernis social craque vite.

Sur les droits du travail, la protection sociale ou la fiscalité, leurs positions rejoignent bien souvent celles du patronat : baisse des cotisations sociales, refus d'augmenter réellement les salaires, opposition à des protections collectives plus fortes. Dans les institutions, leurs élu-es ont voté à plusieurs reprises contre des mesures visant à renforcer les droits des salarié-es ou à mieux encadrer les grandes entreprises.

Rien de nouveau sous le soleil. Historiquement, l'extrême droite s'est toujours opposée au mouvement ouvrier, aux syndicats et à l'organisation collective des travailleur-ses. Sa vision autoritaire et nationaliste cherche à effacer les conflits sociaux derrière le mythe d'une « unité nationale » qui sert surtout à faire taire celles et ceux qui luttent.

Leur stratégie est claire : récupérer la colère liée au pouvoir d'achat et à la précarité, puis la détourner vers des boucs émissaires - étranger-es, migrant-es, Europe - plutôt que vers les véritables responsables : les logiques de profit et les politiques favorables au capital.

Pour le mouvement syndical, la réponse est simple : ne pas se laisser diviser. Les conquêtes sociales n'ont jamais été offertes. Elles ont été arrachées par la lutte, la solidarité et l'organisation collective des travailleur-ses.

Face à la division, notre force reste la même : la solidarité de classe.

Siamo tutti antifascisti !

Régis Barboux

SOMMAIRE

P.3 - PAS TOUCHE AU 1^{ER} MAI !

P.4 - ALABORDAGE ! NAISSANCE D'UN SYNDICAT À LABORDE ; QUAND LES FEMMES RELEVENT LA TÊTE



P.5 - ÉNERFLUX : LUTTER POUR DÉFENDRE SES INTÉRÊTS ET CONTRER LA CASSE SOCIALE !

P.6 - 12 HEURES GÉNÉRALISÉES : À ST AIGNAN, ÇA NE PASSE PAS !

P.7 - 8 MARS : LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES TOUJOURS !



P.8 - ÉCHO DE LA PRESSE

PAS TOUCHE AU 1^{ER} MAI !

Une proposition de loi (PPL) a été déposée par des « sénateur·trices centristes » en 2025 en réponse à un lobbying patronal intensif pour « permettre aux salariés de certains secteurs de travailler le 1^{er} mai », c'est-à-dire en fait : revenir sur le principe du 1^{er} mai comme seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré. Adopté au Sénat, l'Assemblée nationale n'a pas pu le 22 janvier dernier, adopter cette proposition de loi portée par la droite, l'extrême droite et une partie du bloc gouvernemental. Revanchard·es, les député·es de la majorité présidentielle (EPR) et LR veulent remettre cette PPL à l'ordre du jour dans la niche parlementaire du 10 avril.

Dans une période où l'extrême droite, ennemie des travailleurs et des travailleuses, se rapproche dangereusement du pouvoir (à Salbris Alexandre Avril a été réélu avec 70 % au 1^{er} tour)...

Ou les impérialismes de tout bord déclenchent des guerres pour s'approprier les ressources de la planète, contre le droit à l'autodétermination des peuples palestiniens, iraniens, kanaks, etc., ...

Et après les multiples attaques contre la retraite à 60 ans (réforme par points, allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge de départ, etc.) et dans un contexte budgétaire d'austérité où le patronat et le gouvernement refusent d'augmenter les salaires et les pensions, l'attaque contre le 1^{er} mai serait un nouveau vol des salaires, à l'instar des exonérations de cotisations patronales pour la Sécurité sociale...

C'est pourquoi l'Union départementale a relayé la campagne menée par la confédération auprès des syndiquées et syndicats de Loir-et-Cher et va interpeller les députés (hors RN) et la population dans la presse.

Le 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs et travailleuses, doit rester un jour férié et chômé de rassemblement internationaliste pour la lutte des travailleuses et travailleurs.

ALERTE ! Ils osent tout, même s'attaquer au 1^{er} mai

Interpellez vos député·es avant le 10 avril : PAS TOUCHE AU 1^{ER} MAI !



Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de nous supprimer deux jours fériés, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin. Avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, une proposition de loi sera débattue le 10 avril à l'Assemblée pour s'attaquer au 1^{er} mai !

Présentée au nom de la boulangerie et du fleuriste du coin, leur projet c'est de contraindre les salarié·es à travailler et de faire en fait un cadeau aux grands groupes.

La loi Intermarché-Interflora ne serait dans l'intérêt ni des salarié·es, ni des petits commerces.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres : c'est le seul jour férié où on ne travaille pas MAIS on est obligatoirement payés quand même. Vérifiez vos bulletins de paye des mois de mai !

Certains secteurs sont déjà amenés à devoir travailler parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter même une journée : hôpitaux, énergie, ambulances...

Les artisans commerçants ont quant à eux le droit d'ouvrir leur boutique le 1^{er} mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié·es ce jour-là.

Si demain, des commerces peuvent nous faire travailler le 1^{er} mai, à qui cela profitera le plus ? Le boulanger de centre ville et ses deux salarié·es ou la direction des Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Non seulement les petits commerces indépendants de proximité n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux.

L'argument avancé « d'insécurité juridique » pour les petits commerces est un prétexte, au vu du nombre dérisoire de sanctions prononcées (en 2025 seule une poignée d'entreprises sur 35 000 ont été verbalisées, et les sanctions même pas appliquées). En vérité, l'intention n'est pas de sécuriser mais bien d'étendre la dérogation et de remettre en cause l'exceptionnalité qu'est le 1^{er} mai.

Chaque jour vous croisez au moins une dizaine de salarié·es qui seraient immédiatement concernés : parlez-en !

Le 1^{er} mai ça n'est pas qu'une pause, c'est un moment pour se retrouver avec nos proches, pour participer à la vie collective et marquer les conquêtes sociales. C'est une journée de revendication pour les salarié·es du monde entier. S'attaquer au 1^{er} mai au service des grands groupes et au nom des petits artisans commerçants, c'est du populisme 2.0 !

Comme le déclare l'intersyndicale : « cette journée fériée doit rester exceptionnelle car elle commémore les luttes pour les droits des travailleuses et travailleurs, depuis les manifestations mortelles, notamment en France avec la fusillade sanglante de travailleurs à Fourmies le 1^{er} mai 1891. Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause plus de 100 ans de lutte sociale. »

Cette loi prévoit d'étendre les dérogations :

- aux établissements de l'artisanat alimentaire (boulangeries, boucheries, traiteurs, etc.)
- aux commerces de vente alimentaire au détail (primeurs mais aussi supermarchés)
- aux établissements qui vendent « notamment » des fleurs (animaleries et autres gros commerces...)
- aux établissements culturels (cinémas, musées, commerces culturels, lieux de spectacles...)

La vendeuse chez le fleuriste, à la boulangerie, à la boucherie... beaucoup de salarié·es concernés sont des salarié·es. Dites leur qu'elles sont déjà payées le 1^{er} mai. Demandez-leur si elles aimeraient, en plus, venir travailler.

On sait qu'une fois qu'un principe saute, la dérogation s'étend progressivement. C'est une première brèche vers la suppression du droit au repos rémunéré du 1^{er} mai : un jour de congé volé !

→ Non, ça ne serait pas « payé double »

On est déjà payés le 1^{er} mai, sans aller au travail. C'est un jour férié pas comme les autres.

Si on était obligés de travailler un jour de plus, alors c'est normal d'être payé un jour de plus ! Encore heureux !

Faisons-le savoir clairement : cet argument est une énorme arnaque.

→ Non, on n'aura pas le « choix »

Le contrat de travail c'est par définition « la subordination » des salarié·es à la direction. L'entreprise est l'endroit où il y a le moins de démocratie. Faire croire qu'on peut avoir le « choix » alors qu'on connaît le chantage à l'embauche et à l'emploi, c'est une illusion ! Nous, nous le savons, et tous ceux qui disent le contraire dans ce débat ne connaissent ni le droit, ni la réalité du travail.

Comme pour le dimanche, on peut se retrouver obligés de travailler, avec une contrepartie de plus en plus réduite jusqu'à être supprimées lorsque le travail se généralise...

VOTRE DÉPUTÉ VOUS REPRÉSENTE, VOUS POUVEZ EXIGER QU'IL NE VOTE PAS CETTE LOI !

C'est très simple, vous pouvez :

- Diffuser ce tract à vos collègues de travail, ami·es, famille...
- Écrire à votre élu·e et contacter sa permanence avec AlloParlement.fr et le partager sur les réseaux sociaux
- Participer aux mobilisations le 10 avril dans chaque département, souvent devant les permanences parlementaires



ALABORDAGE ! NAISSANCE D'UN SYNDICAT À LABORDE ; QUAND LES FEMMES RELEVENT LA TÊTE

À l'origine de notre syndicat, il y a l'épuisement. Celui qui s'installe après des mois d'arrêts maladie, de collègues non renouvelées malgré leur engagement, et d'un turn-over incessant qui fragilise les équipes comme les patient-es. À Laborde, le travail est devenu de plus en plus éprouvant : moins de personnel soignant, une population vieillissante qui demande davantage de présence, d'attention, d'ajustements constants - physiques et psychiques. Et pourtant, rien pour soutenir celles et ceux qui tiennent encore : ni espaces d'analyse de la pratique, ni supervision, ni reconnaissance réelle des difficultés traversées, notamment face aux deuils, vécus souvent dans des conditions difficiles.

À cette situation déjà critique s'est ajoutée une décision profondément injuste : une prime réservée uniquement aux infirmier-es, aujourd'hui en voie de disparition. Or, à Laborde, nous sommes tou-tes des « moniteurs », qu'on soit aide-soignant-e, éducateur-riche, psychologue, ergothérapeute, ou même philosophe. Nous faisons un travail commun, exigeant, transversal. Pourtant, les écarts de salaires se creusent fortement : les médecin-es sont entre cinq et huit fois mieux rémunéré-es que les moniteur-rices, un écart énorme dont on ne parle jamais, dans un silence assourdissant ; mais aussi entre moniteur-rices infirmier-es et non infirmier-es, alors même que nos tâches et responsabilités sont similaires. Cette inégalité est devenue insupportable.

C'est dans ce contexte qu'une dizaine de femmes ont décidé, en octobre dernier, de ne plus se taire. De cette colère est né notre syndicat CGT Laborde : Alabordage ! Un nom choisi comme un élan, un cri, une manière de reprendre prise collectivement.

Nous avons commencé par écrire à la direction pour demander l'embauche pérenne d'une collègue ayant enchaîné 18 mois de contrats précaires. Puis nous avons sollicité une rencontre en délégation. Refus. Alors nous avons agi : piquets de grève, débrayages de deux heures par jour, mobilisation continue pour porter nos revendications - augmentation des salaires, embauches durables, création d'une commission d'embauche transparente.

Peu à peu, nous avons aussi investi d'autres espaces : le CSE, pour faire entendre notre voix et créer du lien avec les élu-es du personnel ; les médias, devenus un véritable espace tiers face au silence institutionnel. Si nos méthodes ont parfois dérouté, nos revendications, elles, ont fini par être entendues.

Aujourd'hui, une rencontre est prévue le 27 avril entre la direction, une délégation syndicale et les élu-es du personnel. Et déjà, des signes apparaissent : la possibilité non pas d'une augmentation de salaire, mais d'une prime qui serait cette fois redistribuée à l'ensemble du personnel, et non plus uniquement aux infirmier-es. Une évolution significative dans un contexte où la prime initiale arrive à son terme. S'ajoute à cela la réouverture d'une autorisation pour déposer une demande d'exercice dans le sanitaire. Des avancées encore fragiles, mais qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans notre mobilisation.

Nous le savons : rien n'est gagné. Mais une chose est certaine, nous avons ouvert une brèche. Et dans cette brèche, il y a de la solidarité, de la colère organisée, et surtout, une détermination collective à ne plus subir.

Alabordage !!



ENERFLUX : LUTTER POUR DÉFENDRE SES INTÉRÊTS ET CONTRER LA CASSE SOCIALE !

Issu de l'usine Air Equipement créée en 1934 et transférée à Blois en 1938, Enerflux a été placé en redressement judiciaire le 9 décembre 2025.

Le transfert d'Air Equipement à Blois en 1938 est réalisé sur injonction du ministère de l'Air qui finance alors la décentralisation généralisée en province de toutes les usines de fabrication aéronautique devant les menaces de guerre.

Le 1^{er} avril 2024, le groupe ACI rachète le site blaisois à l'entreprise JTEKT et récupère une trésorerie conséquente de la part d'un monopole japonais ayant pris la décision d'abandonner le site pour des raisons de rentabilité sans avoir à supporter un conflit social. Le président du groupe ACI, Philippe Rivière, promet de consacrer ces moyens à la diversification du site vers l'activité aéronautique pour ne pas dépendre de l'automobile pour son donneur d'ordre principal Renault.

Le retour de l'activité aéronautique par Enerflux échoue puisque, malgré la mobilisation de la direction locale, aucun moyen conséquent n'est consacré à la diversification. Bien au contraire, le groupe ACI va siphonner méthodiquement 11 M€ de la trésorerie d'Enerflux. ACI vend le bâtiment pour 7,5 M€ et met en cession-bail les machines. Cette opération est généralement mise en œuvre pour soulager la trésorerie mais en pratique c'est ACI qui récupère le produit de la vente et « soulage » d'autant la trésorerie d'Enerflux !

Le président Rivière applique la même méthode au sein de la holding, mise en redressement judiciaire fin septembre 2025, et entraîne dans son sillage la liquidation d'entreprises du groupe et le redressement judiciaire des autres dont Enerflux le 9 décembre. Une stratégie capitaliste bien rôdée et plutôt classique basée sur l'exploitation de la force de travail des salarié-es le temps de piller l'outil de travail avec le soutien du gouvernement Macron et des aides publiques.

Si la « saga » du repreneur en série Philippe Rivière prend fin le 10 mars dernier avec la liquidation du

groupe, les salarié-es subissent depuis des semaines les pertes de salaires en raison de l'activité partielle censée permettre de garantir la trésorerie jusqu'à une hypothétique reprise. Comme toujours le capital impose aux salarié-es le prix du maintien de leurs emplois.

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 7 avril 2026 avant une audience décisive prévue le 5 mai 2026 au tribunal de commerce (Tribunal des Affaires Economiques TAE) de Lyon.

Les « pouvoirs publics », du préfet jusqu'au ministère de l'industrie en passant par les élus locaux, tous et toutes se félicitent de leur implication dans la recherche d'un-e repreneur-se et s'engagent à lui proposer des conditions de reprise dès qu'il se présentera et sera choisi par le tribunal. Quel aveu d'impuissance ! L'avenir dépend donc à ce stade de la décision du/de la futur-e propriétaire des moyens de production.

Les salarié-es ne voient rien venir, et depuis 6 mois ils et elles poursuivent leur travail mais sont dans l'attente d'une reprise de l'activité et de leurs emplois. Iels vivent dans l'insécurité économique et dans l'inquiétude mais sont toujours mobilisé-es pour travailler où iels vivent et défendre leurs intérêts parce qu'ils n'ont que leur force de travail à vendre et ne sont pas comptables de la marche du système capitaliste.

Dans ce contexte anxiogène pour les travailleuses et les travailleurs d'Enerflux, nos camarades du syndicat CGT se battent depuis des mois pour défendre les intérêts et l'emploi de leurs camarades de travail. Iels mobilisent tous les leviers institutionnels et syndicaux pour

défendre les intérêts de classe, ce sont les valeurs transmises par les camarades tout au long des luttes au sein d'Air Equipement.

L'ensemble de la CGT doit se mobiliser pour soutenir nos camarades, c'est la solidarité de classe que nous leur devons, ce sont les valeurs fondatrices de la CGT pour gagner sur nos revendications.



12 HEURES GÉNÉRALISÉES : À ST AIGNAN, ÇA NE PASSE PAS !

Le projet de mise en place de journées de travail en 12 heures à l'hôpital de Saint-Aignan a déclenché une mobilisation massive et déterminée des personnels soignants.

Dès le départ, les soignant-es, avec le soutien de la CGT, se sont organisé-es pour dénoncer une réforme présentée de manière trompeuse comme une simple expérimentation de trois à six mois, prétendument demandée par le personnel. En réalité, cette organisation en 12 heures devait être imposée à l'ensemble des équipes, alors qu'un seul service s'y était montré favorable.

La CGT refuse fermement de laisser la direction mettre en place ce dispositif, même à titre d'essai. Elle continuera de lutter par tous les moyens pour faire aboutir les revendications des agentes et agents, dans le respect de leurs conditions de travail et de leur santé.

Le 9 février, les agent-es se sont rassemblé-es pour faire entendre leur refus. Malgré leur présence au piquet de grève, beaucoup n'ont pas pu se déclarer officiellement grévistes en raison de l'absence de feuilles d'émargement dans les services, constituant une entrave manifeste à l'exercice du droit de grève.

Très rapidement, les personnels ont dénoncé une méthode brutale, sans réelle consultation. La direction a tenté de légitimer son projet à travers un vote *via* un QR code, excluant de fait une partie des agent-es : une mascarade de consultation, loin des exigences d'un véritable dialogue social.

Sur le fond, les raisons de la colère sont profondes et légitimes. Le travail en 12 heures est aujourd'hui reconnu comme dangereux pour la santé des travailleurs et travailleuses : augmentation de la fatigue, multiplication des erreurs, risques accrus pour les patient-es comme pour les soignant-es, dégradation des conditions de travail et atteintes à la santé physique et mentale.

Face à ce mépris et à ce déni de dialogue, les agent-es ont tenu bon. Leur mobilisation, leur solidarité et leur engagement vont permettre de faire reculer la direction. L'abandon du projet de travail en 12 heures constitue une priorité, qui ne pourra être obtenue que par la lutte collective.

Mais cette mobilisation n'est qu'une étape. Les personnels restent mobilisés et déterminés à faire respecter leurs droits, à défendre leurs conditions de travail et à garantir une prise en charge digne et sécurisée des patient-es.

La CGT continuera d'être à leurs côtés pour imposer d'autres choix, fondés sur le respect des agent-es et les besoins réels du service public hospitalier.

**6 000 000,
c'est un
joli chiffre.
Pas un numéro.**



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est vous.



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

8 MARS : LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES TOUJOURS !

On pourrait dire que c'est un marronnier cet article qui revient tous les ans... Aussi bien une mauvaise qu'une bonne chose. Une mauvaise car cela signifie qu'il est toujours nécessaire de lutter pour conquérir des droits pour les femmes et surtout faire en sorte qu'elles n'en aient pas moins dans la société patriarcale dans laquelle nous vivons. Une bonne car cela signifie que cette journée est entrée dans le calendrier annuel des journées de lutte pour lesquelles les orgas syndicales des travailleur-ses mobilisent, à l'instar du 1^{er} mai, et qu'il paraîtrait inconcevable que la grève féministe soit occultée à ce moment-là. Pourtant, il aura fallu batailler durant des mois pour obtenir l'autorisation de la municipalité de manifester à l'horaire et sur le parcours choisis par la coordination féministe au prétexte de la tenue du carnaval de la ville. L'expérience aura montré que les deux étaient parfaitement compatibles et que la manifestation féministe a été très bien accueillie. À croire que dans les carnavales, il y avait aussi des travailleuses qui souhaitent conquérir de nouveaux droits !

Cette journée, portée localement par la CGT, la FSU, Solidaires, le Planning familial, le Collectif des droits des femmes et Noustoutes, a permis de rappeler de nombreuses revendications.

La solidarité internationale avec toutes les femmes et les minorités de genre qui de par le monde sont menacées par les guerres impérialistes, les génocides, les régimes fascistes, réactionnaires, théocratiques et colonialistes. Cette journée mondiale est l'occasion de leur exprimer tout le soutien des travailleur-ses de France.

À quelques jours des municipales et la potentielle arrivée de l'extrême droite dans plusieurs villes, le 8 mars a permis une manifestation d'opposition unie et radicale antifasciste pour rappeler le refus de

l'instrumentalisation des luttes féministes par l'extrême droite et la nécessité de contrer le vote RN et affiliés-es.

Occasion aussi d'exiger des moyens financiers car on le sait, de l'argent il y en a, il s'agit juste de décider de le prendre ! Ce que ne fait pas le gouvernement qui privilégie le patronat et les actionnaires : le budget est donc profondément sexiste et socialement brutal ! Nos organisations ont exigé la hausse des subventions pour les associations historiques dans la défense des droits des femmes, comme le Planning familial. Mais aussi la hausse des salaires, la revalorisation des *minima* sociaux, la construction massive de logements sociaux, la création de services publics de la petite enfance à la hauteur des besoins, avec les moyens correspondants pour en finir avec les crèches privées, et de l'autonomie tout au long de la vie ainsi qu'une prise en charge réelle du 4^e âge et du handicap, la revalorisation des métiers féminisés, l'abrogation des lois qui pénalisent les chômeur-ses et les bénéficiaires du RSA, l'égalité salariale, l'interdiction du temps partiel imposé, la transformation des CDD en CDI et la réduction du temps de travail à 32 heures minimum avec embauches correspondantes. Et une transposition ambitieuse de la directive européenne sur la transparence salariale qui vise à renforcer l'application du principe d'une même rémunération « pour un même travail ou un travail de valeur égale ».

Et comme le 25 novembre, elles ont demandé la mise en place d'actions concrètes pour lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge car une éducation à l'égalité, à travers le programme EVAR-S, doit permettre aux enfants de comprendre les mécanismes de domination s'exerçant dans notre société et contribuer à les protéger contre les violences sexistes et sexuelles en luttant contre la culture du viol. Et évidemment des dispositifs de protection et de soutien des victimes de discrimination efficaces et financés, des formations de lutte contre les VSS.





À Blois, les salariées du Planning Familial 41 en grève face à une situation "devenue invivable"

Un appel à la grève pour dénoncer un dysfonctionnement structurel

Le texte est lu à voix haute, feuille à la main. Il pose d'emblée le cadre. Les salariées du Planning Familial 41 disent une situation de travail « devenue invivable ». Elles évoquent un épuisement professionnel qui a conduit à de nombreux départs, dont un dixième récemment. Ce constat n'est pas présenté comme ponctuel, mais comme le signe d'un dysfonctionnement structurel dénoncé depuis plusieurs années.

C'est notamment l'accueil de jour qui est pointé. En trois ans, plus de cinq salariées ont quitté ce poste. Une instabilité qui, selon elles, « met en péril la continuité des suivis » et « dégrade la qualité de l'accompagnement proposé ». Le diagnostic est posé sans détour : les conditions de travail ne permettent plus d'assurer correctement les missions de l'association.

Artémisia : un accueil de jour sans salariée depuis un mois et demi

Au fil des prises de parole, un nom revient avec insistance : Artémisia. Cet accueil de jour, qui constitue un point central de l'activité, fonctionne actuellement sans salariée dédiée depuis un mois et demi. La collègue en poste a quitté ses fonctions, comme les précédentes, pour épuisement professionnel. Dans le même temps, l'activité, elle, ne diminue pas. « On a une moyenne de 15 femmes par jour, et autant d'enfants », témoigne Florine, une salariée gréviste. « Quinze personnes par jour qui restent la journée, c'est beaucoup pour une seule personne. » Bref, l'organisation actuelle repose sur un déséquilibre manifeste entre les besoins et les moyens humains disponibles. « Les salariées démissionnent pour la

même cause : l'épuisement », lié aux conditions de travail. Un engagement revendiqué, une mission fragilisée

Les salariées prennent soin de rappeler le sens de leur travail. « Nous considérons que notre travail est un engagement féministe », dit Nadia Baradji, conseillère familiale et conjugale du Planning Familial 41. Accompagner les personnes accueillies, permettre des choix éclairés en matière de droits, de santé sexuelle, de relations affectives. Mais aussi intervenir dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ces missions sont décrites comme essentielles. Mais elles sont aujourd'hui mises en tension par les conditions concrètes d'exercice. « Ces missions ne peuvent être assurées correctement sans moyens humains suffisants. »

Sur le plan des effectifs, il y a aujourd'hui trois postes permanents : une conseillère conjugale et familiale, une administratrice en prévention et une coordinatrice administrative et financière. À cela s'ajoute un poste en CDD de conseillère conjugale et familiale, dont le renouvellement est incertain. Ce poste est pourtant présenté comme essentiel, notamment pour les entretiens, les animations et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles.

Au-delà des conditions de travail, un autre point revient : la place des salariées dans les décisions. « Nos propositions et expertises sont souvent ignorées ou sous-évaluées. » Les salariées évoquent des concertations « de façade », dont les conclusions ne seraient pas suivies d'effet. Elles revendiquent d'être « réellement associées aux choix qui concernent leur travail, leurs missions et l'avenir de l'association ».

Lire la suite : <https://bloiscapitale.com/a-blois-les-salaries-du-planning-familial-41-en-greve-face-a-une-situation-devenue-invivable>



Vous choisissez, nous nous adaptons !



→ GAMME INDIVIDUELLE

Des garanties adaptées à vos besoins*

→ CONTRAT ENTREPRISE

Des offres standard ou sur-mesure pour chaque entreprise*

→ TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Des garanties adaptées à votre statut*

→ AGENTS TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS

Des garanties adaptées à votre statut professionnel*

Nous prenons soin de votre santé et de vos biens !



PRÉVOYANCE* et IARD*

de votre région :

→ Blois 26 avenue de Verdun

→ Romorantin 4 rue de la Tour

→ Blois Centre 12 rue du Commerce

→ Tours 13-15 rue Marceau

→ Bourges 11 av. du 11 Novembre 1918

→ Vendôme 43 rue du Change

SIÈGE SOCIAL : 6 rue Gallée - Parc A10 sud - 41260 La Chaussée-St-Victor

www.mutuale.fr

JOINDRE UN CONSEILLER

02 54 56 41 41

Régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code et immatriculée sous le numéro SIREN 775 369 887. * Voir conditions en agence.